

ELECTIONS PARENTS D'ÉLÈVES

11 OCTOBRE 2019

VOTEZ !

**POUR ÉLIRE VOS REPRÉSENTANTS
AUX CONSEILS D'ÉCOLE**

*Voter est un acte essentiel
dans la participation des familles à la vie de l'école*

*Plus nous serons nombreux à voter,
plus notre représentation en conseils d'école sera forte*



Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



1 parent = 1 voix

Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

REMIS LE VENDREDI 4 OCTOBRE

via le cahier de liaison de l'élève.



pour voter



Le vote par correspondance : à transmettre avant **LE VENDREDI 11 OCTOBRE à 12H**

> Le parent d'élève insère le  dans  l'enveloppe n°1.

> Le parent d'élève place ensuite  dans  sur laquelle il appose ses coordonnées et la mention « élection des représentants des parents d'élèves ».

> Le parent d'élève insère  dans  qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - septembre 2016

Des questions, commentaires ... **Contactez nous !**
en direct ou Apeiu.matBO@gmail.com

